



GdB

Championnat de France interclubs Dispositions pour la saison 2022-2023

Annexe 01

adoption : CEx du 12-13 mars 2022

entrée en vigueur : 01 juin 2022

validité : saison 2022-2023

secteur : Vie sportive

remplace : Chapitre 04.07.A01-2021/1

nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. DATE D'INSCRIPTION

La date limite de réception des dossiers d'inscription pour la saison 2022-2023 est fixée au **01 juin 2022**.

2. DROITS D'ENGAGEMENT DU CHAMPIONNAT INTERCLUBS

Top 12	525 €
Nationale 1	525 €
Nationale 2	370 €
Nationale 3	210 €

3. DROITS DE CONSIGNATION

Dépôt d'une réserve ou d'une réclamation 80 €

4. AIDE A L'ORGANISATION DES PHASES FINALES

4.1. Phase finale de Top 12

Une subvention spécifique de 1 000 € est versée à l'organisateur de cette journée.

4.2. Phase finale de N2

Une subvention spécifique de 400 € est versée à l'organisateur de ces journées.

4.3. Phase finale de N3

Une subvention spécifique de 250 € est versée aux organisateurs de ces journées.

5. EQUIPES REGIONALES PROMUES

La date limite de communication par les CRI des équipes régionales promues pour la saison 2022-2023 est fixée au **10 mai 2022**.

6. ADRESSES

Saisie des résultats :

<http://www.ffbad.org/competitions/ffbad-badnet-org/>

Envoi des résultats :

interclubs@ffbad.org

Fédération Française de Badminton

9-11 Avenue Michelet

93583 Saint-Ouen Cedex

tél. : 01 49 45 07 07

Site fédéral : www.ffbad.org